



## COVID-19 : REJET DES PRÉLÈVEMENTS DE LA DGFIP IMPACTS ET ALTERNATIVES

Vous envisagez ou vous vous êtes récemment opposé(e) aux prélèvements présentés sur votre compte par la Direction Générale des Finances Publiques. En conséquence de cette opposition, les prélèvements présentés par ce créancier vont être ou ont été rejetés.

**Si tous vos impôts, directs et indirects, sont prélevés sur le même compte, ce rejet est donc susceptible d'entraîner le non-paiement de tous vos impôts directs et indirects, dont vous êtes collecteurs pour le compte de l'Etat.**

**La DGFIP attire votre attention sur le fait que les impôts indirects (la TVA et le Prélèvement A la Source) ne sont pas concernés par le report de paiement qu'elle accorde actuellement, sous certaines conditions seulement pour les impôts directs du fait de la crise sanitaire liée au Covid19.**

Aussi, si vous vous êtes déjà opposé(e) aux prélèvements :

**1. Pour autoriser les prélèvements de la TVA et du Prélèvement A la Source sur votre compte, vous devez lever votre opposition aux prochains prélèvements DGFIP comme indiqué ci-après.**

### **OPPOSITION**

Si vous avez fait une opposition temporaire ou ponctuelle, vous pouvez lever cette opposition auprès de votre conseiller en précisant l'ICS (Identifiant Créancier SEPA) du créancier pour autoriser les prochaines demandes de prélèvement.

### **REVOCACTION**

Si vous avez révoqué le mandat de prélèvement auprès de la DGFIP ou de votre banque, il faut impérativement imprimer et signer un nouveau mandat à partir du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) et l'envoyer très rapidement à votre conseiller.

**2. Si vous souhaitez que la DGFIP suspende ses prochaines demandes de prélèvements pour l'Impôt sur les sociétés & la taxe sur salaire, vous devez remplir le formulaire : « Difficultés liées au Coronavirus - Covid 19 - Demande de délai de paiement et/ou de remise d'impôt » dès à présent et l'envoyer au service des impôts des entreprises.**

[J'accède au formulaire >](#)



**La Caisse d'Épargne Hauts de France se mobilise pleinement pour vous accompagner dans cette période de crise sans précédent.**

**Votre conseiller est plus que jamais à votre disposition pour étudier toutes vos demandes.**

### Contactez-nous



Prenez rendez-vous avec votre conseiller directement en ligne.



Vous êtes déjà client ?

Retrouvez directement les coordonnées de votre conseiller et/ou agence en vous connectant sur votre espace personnel.

